

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	47 (1918)
Heft:	12
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

* * *

L'image, revue illustrée, Arts graphiques, Sécheron, Genève.

Sommaire du N° de mai :

Motoculture. — Pour nos soldats. — Patrouille et reconnaissance. — Documents de guerre, reproductions photographiques des proclamations allemandes en Belgique. — Paris. Illustrations originales des hommes et des choses du jour.

* * *

Schweizer Illustrierte Zeitung, Verlagsanstalt Ringier, Zofingen.

Sommaire du N° du 1^{er} juin :

Ferdinand Hodler. — Jacob Burckhardt. — Aufführungen bei Kardinal Riario in Bologna. — Die Fürstin Witwe, Roman von Zobeltitz. — Unterhaltungs-Beilage. — Zur Eröffnung des Schweizer. Werkbundaustellung in Zürich. — Nombreuses illustrations des hommes et des choses du jour.



CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a adressé au Grand Conseil un message au sujet de pétitions émanant de divers groupes du personnel enseignant des écoles primaires, qui sollicitent une amélioration de la situation matérielle des instituteurs et institutrices, ainsi que des maîtresses d'ouvrages.

Le Conseil d'Etat reconnaît que l'amélioration décidée par le Grand Conseil, dans sa séance du 11 mai 1916, est loin de correspondre, dit-il, aux nécessités de l'heure présente. Toutefois, il ne saurait être question de revoir le système des traitements, ni d'adopter le point de vue des institutrices, qui entendent recevoir une indemnité spéciale pour la direction des leçons de travaux à l'aiguille.

« Mais, continue le message, rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction au vœu exprimé touchant l'accroissement des primes d'âge. Ce supplément, prévu par l'art. 97 de la loi scolaire, n'était plus en rapport, avant 1914 déjà, avec les conditions économiques. Modique en 1884, il est devenu notoirement insuffisant. Nous n'hésitons donc pas à proposer de doubler les primes d'âge qui ont absorbé, en 1917, un crédit de 35 350 fr. et de prévoir, dans l'échelle des primes, une quatrième catégorie en faveur des maîtres et maîtresses qui comptent plus de 20 ans de fonctions. » Dans ces conditions, la prime d'âge se présenterait ainsi :

100 fr. aux instituteurs et 80 fr. aux institutrices, à partir de l'année où ils sont porteurs du brevet définitif (5 ou 8 ans) ;

200 fr. ou 160 fr., après 10 ou 13 ans ;

300 fr. ou 240 fr., après 16 ou 18 ans ;

400 fr. ou 320 fr., après 20 ou 23 ans.

Le Conseil d'Etat soumet, en outre, une proposition relative à l'amélioration du salaire des maîtresses d'ouvrages manuels. Ce personnel n'a pas été compris dans la révision des traitements votés en 1916. La rétribution qu'on lui sert est minime : 110 fr. par an et par classe, pour 5 heures hebdomadaires, avec une majoration de 40 fr. après 4 ans de service. Le Conseil d'Etat propose de porter le minimum de la rétribution à 160 fr. par an pour chaque classe de 5 heures, avec maintien de la majoration quadriennale de 40 fr.

† *M. François Guisler.* — Lundi 20 mai, est décédé à Prévondavaux, un ancien instituteur, M. François Guisler, de Dompierre. Il s'est éteint doucement à l'âge de 85 ans. M. Guisler fit ses études à l'Ecole cantonale, de 1850 à 1852. Il enseigna durant 18 ans à Prévondavaux et 7 ans à Gletterens. Vers 1891, il quitta l'enseignement et se fixa à Prévondavaux. Il y fut durant de longues années secrétaire communal. Jusqu'en 1917, il fut membre de la commission scolaire. C'était un ami de l'école et du corps enseignant.

Que Dieu ait son âme !

PERROTTET, *inst.*

A VIS

Au personnel enseignant du IV^{me} arrondissement B.

1. La collecte nationale en faveur de nos soldats se fera dans toutes les écoles de l'arrondissement. Elle sera précédée d'une séance de classe dans laquelle l'importance et le but de l'œuvre seront exposés et mis en valeur. L'affiche très réussie qui sera placardée dans chaque commune servira de thème à la leçon et à ses applications. Les dons des enfants devront, avant tout, avoir un but éducatif et, à cet effet, seront prélevés, si minimes soient-ils, par tous les élèves sur leurs petites économies ou le fruit de leur travail.

Le montant sera versé jusqu'au 30 juin, au plus tard, au compte de chèque Banque de l'Etat, N° 49 II A avec la mention : don national suisse.

Le corps enseignant mettra, une fois de plus, son dévouement habituel au service de cette œuvre patriotique.

2. La conférence d'arrondissement aura lieu le mercredi, 3 juillet prochain.

A 10 heures du matin : répétition de chant pour les maîtres (local et texte habituels pour chants profanes et plain-chant) ; pour les institutrices, séance présidée par M^{me} l'Inspectrice.

A 1 heure, conférence générale au local ordinaire.

Le présent avis tient lieu de cartes de convocation.

Marly, le 8 juin 1918.

J. RISSE, *inspecteur.*